



Conseil scientifique de l'institut des sciences biologiques INSB

Recommandation

Conditions de création de pôles interdisciplinaires

La création de pôles interdisciplinaires trop isolés est un risque d'échec.

Toute création d'un nouveau pôle interdisciplinaire devrait être accompagnée de moyens humains importants, y compris des recrutements chercheurs via les CIDs, et dans la durée (cf. recommandation sur le mandat des CIDs), en partenariat avec les Universités.

Christelle BAUNEZ

Présidente du CSI INSB

Recommandation adoptée le 8 février 2016

16 votants : 16 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Catherine JESSUS, directrice de l'INSB
- Marie-Thérèse DORIN-GERALD, directrice adjointe administrative de l'INSB
- Bruno CHAUDRET, président du conseil scientifique du CNRS
- Agnès DELMAS, présidente de la section 16, Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI, présidente de la section 20, Frédéric BARRAS président de la section 21, Pascal THEROND, président de la section 22, Jean-Marc DERAGON, président de la section 23, Luc PENICAUD, président de la section 24, Laurent FAGNI, président de la section 25, Georges DI SCALA, président de la section 26, Olivier NEYROLLES, président de la section 27, Daniel SCHERMAN, président de la section 28, Dominique MOUCHIROUD, présidente de la section 29, Eduardo PIMENTEL CACHAPUZ ROCHA, président de la CID51.
- Pascale LAUNOIS-BERNEDE, présidente du CS INP, Bertram BLANK, président du CS IN2P3, Danièle ESCUDI, présidente du CS INSIS, Franck POITRASSON, président du CS INSU, Jean-Pierre DJUKIC, président du CS INC, Cécile MICHEL, présidente du CS INSHS, José-Miguel SANCHEZ-PEREZ, président du CS INEE, Fabrice PLANCHON, président du CS INSMI, Christian BARILLOT, président du CS INS2I.